



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 38581

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir du réseau information jeunesse. Les CRIJ, dont la mission est de mettre à disposition des jeunes tout un ensemble d'informations les concernant dans un lieu unique et dans le respect de la diversité et des engagements de chacun, risquent de disparaître suite au désengagement de l'État dans le financement de ces centres régionaux information jeunesse. En effet, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, l'État entend se désengager du financement des CRIJ qui alertent les parlementaires sur les conséquences de ce retrait, à hauteur de 50 % dans les deux ans à venir. Le réseau d'information jeunesse serait fortement déstabilisé et ses missions en direction des jeunes (information sur la santé, logement, emploi, orientation...) remises en cause. Elle lui demande donc de lui indiquer les conditions de ce désengagement et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour faire fonctionner ce réseau.

Texte de la réponse

L'information des jeunes est une mission d'intérêt général clairement inscrite dans les priorités du haut commissaire à la jeunesse. Aussi, grâce au label information jeunesse que ses services délivrent aux structures qui remplissent le cahier des charges associé, l'État garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit. Par ailleurs, l'État participe aux côtés des collectivités territoriales au financement des centres régionaux information jeunesse (CRIJ). L'action engagée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques conduit l'ensemble des administrations à se recentrer sur le coeur de leurs priorités. C'est la raison pour laquelle les crédits inscrits au projet de loi de finances 2009 pour l'information jeunesse enregistrent une baisse de 5,7 % par rapport à 2008. La fonction de centres de ressources des CRIJ à l'égard des réseaux régionaux des bureaux information jeunesse (BIJ) et des points information jeunesse (PIJ) sera cependant préservée pour maintenir la qualité de l'information dont bénéficient les jeunes. Un suivi individualisé des CRIJ sera effectué par les services régionaux de l'État afin de mobiliser à l'échelon territorial les partenariats nécessaires pour pérenniser les services rendus par le réseau information jeunesse. Plus généralement, une concertation sera engagée sur la possibilité d'améliorer le service rendu aux jeunes en permettant aux différentes institutions et aux différents réseaux qui agissent pour l'information des jeunes de mieux se coordonner et se compléter.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38581

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11080

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3360